

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 10 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, BRESSION Marie-Christine, CLEMENT Joël, COSSIEZ Alice, DE CHILLOU DE CHURET Denis, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **BRIEST David pouvoir donné à ROUCHAUSSE Jean-Michel, DELISSUS Laurent pouvoir donné à CLEMENT Joël, LENIQUE Caroline pouvoir donné à LALLEMENT Martine, SCHAEFFER Emmanuel pouvoir donné à DE CHILLOU DE CHURET Denis.**

Madame BRESSION Marie-Christine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Création ASA : projet de constitution et accord de principe avance financière
N° de délibération : 21 - 2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	4	14	0	0	4

Le Maire informe les membres présents du souhait des viticulteurs mardouillats de constituer une Association Syndicale Autorisée (ASA) pour la gestion des chemins de vignes. En effet, les vigneronns aimeraient assurer par eux-mêmes la gestion des chemins menant à leurs propriétés que ce soit au niveau de l'entretien en surface qu'au niveau de l'assainissement en sous-terrain. Plusieurs réunions ont eu lieu en ce sens avec des représentants de la Chambre d'Agriculture de la Marne qui se proposent d'apporter leurs compétences techniques pour la création de cette association.

Toutefois, le nombre de propriétaires compris dans le périmètre de gestion se révèle important et les démarches, notamment administratives, ont un coût proportionnel au nombre de propriétaires. La commune a, donc, été sollicitée pour une avance financière pour la couverture des frais inhérents à la création de cette association.

Vu la situation de la commune de Mardeuil placée en appellation Champagne,

Considérant l'entretien nécessaire des chemins de vignes communaux,

Considérant la demande présentée par un collectif de viticulteurs locaux,

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 14 voix pour, 4 abstentions (Alice COSSIEZ, Patrice LEMOINE, Anne GUICHON et Joël CLÉMENT). Les pouvoirs détenus par Madame Anne GUICHON et Joël CLÉMENT ont été respectivement transmis, à titre exceptionnel pour ce vote, à Céline GUYARD et Marie-Claude LEGIVRON

Décide de consentir à une avance pour la création d'une Association Syndicale Autorisée sur le territoire de Mardeuil pour la gestion des chemins de vignes

Fixe les modalités de cette avance de la façon suivante :

- Le montant maximum de l'avance sera de 14 000 € et couvrira les frais relatifs à l'assistance effectuée par la Chambre d'Agriculture de la Marne et les frais d'enquête publique.
- La commune de Mardeuil règlera les factures afférentes à la création de l'association dès qu'elles lui parviendront.
- L'avance sera remboursable dès que l'association aura encaissé les droits de ses adhérents et en tout état de cause dans un délai de 24 mois à compter de la date de la création de l'association.

Précise que les dépenses engagées ne seront pas récupérables en cas d'abandon de la procédure de création.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2025.07.10 17:00:25 +0200
Ref:9091259-13685181-1-D
Signature numérique
le Maire